



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Transformation des bains douches en atelier d'artiste Demande de subventions

DEL-2012-103

Numéro de la délibération : 2012/103

Nomenclature ACTES : Domaines de compétences, culture

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 03/10/2012

Date de convocation du conseil : 27/09/2012

Date d'affichage de la convocation : 27/09/2012

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Henri LE DORZE

Secrétaire de séance : M. Yovenn BONHOURE

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, M. Alain GAINCHE, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, M. Jean-Paul JARNO, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL, Mme Nicole ROUILLARD.

Étaient représentés : Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS par Mme Martine PIERRE, Mme Stéphanie GUÉGAN par Mme Christine LE STRAT, M. Claude LE BARON par M. Christophe MARCHAND, Mme Laëtitia LE DOARÉ par Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Julie ORINEL par Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET.

Transformation des bains douches en atelier d'artiste

Demande de subventions

Rapport de Christophe MARCHAND

La commission action culturelle et vie associative a donné un avis favorable le 28 février 2012 à un projet d'atelier d'artiste aux anciens bains douches pour accueillir en résidence Marcel Dupertuis qui souhaite poursuivre son oeuvre en Bretagne et se consacrer à la peinture, au dessin et à l'écriture. L'atelier serait également ouvert à d'autres artistes.

Des travaux sont programmés aux bains douches (13, quai Presbourg) pour créer un atelier de gravure, un atelier de sculpture, un hall d'exposition au rez-de-chaussée, pour réhabiliter le logement à l'étage et remettre aux normes le bâtiment (menuiseries, isolation, plomberie, chauffage, électricité).

Le montant de la dépense subventionnable est évalué à 106 851,50 euros HT (127 794,39 TTC) pour un coût global d'opération de 145 000,00 € TTC.

Nous vous proposons :

- d'approuver ces travaux,
- d'autoriser le maire à solliciter des subventions auprès de la D.R.A.C, du Conseil Général et du Conseil Régional.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 4 octobre 2012

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**